

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance  
et petite enfance »

Conseil municipal du 28 mars 2011  
Séance du 15 mars 2011

## 7 Subventions sur projet de la DEEJ (reversement au COVAL et au club de foot d'une subvention CUCS et CEL).

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET

M. SZPIRKO

M. PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

Mme MACHU

M. SEGUIN

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **36**

- **Rapport de présentation :**

Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

Pour l'année 2010, la ville de Creil a inclus respectivement au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et au contrat éducatif local (CEL) trois projets qui sont réalisés par des associations

- La « classe à option football » menée conjointement, depuis 5 ans, par l'association du football club de Creil, le district Oise de football et les 3 collèges creillois.



# maintenant !

L'objectif principal est de remotiver certains élèves en difficulté, de travailler de manière concomitante sur le comportement et les résultats scolaires en utilisant le levier éducatif et sportif que représente l'activité football ;

- Le projet bandes dessinées « Fantastiquement BD » du Comité d'Organisation de la Ville Aux Livres (COVAL). Il s'agit ici d'ateliers d'écriture et de dessin menés par deux auteurs BD auprès d'enfants et de jeunes âgés de 9 à 25 ans et en difficulté avec la lecture et l'écriture. Les objectifs sont divers en fonction du profil des participants (lutter contre le décrochage scolaire, privilégier une lecture « amie » dans les apprentissages ou encore faciliter le lien social, le partage des cultures et la découverte de l'autre...);
- Le salon du livre et de la BD du Comité d'Organisation de la Ville Aux Livres (COVAL) ; événement régional en faveur du livre et de la lecture organisé en direction de tous les publics et qui a connu sa 24<sup>ème</sup> édition en 2010.

Les deux associations concernées ont aujourd'hui remis leurs bilans pédagogiques et financiers et la qualité des projets menés est reconnue par l'ensemble des partenaires y compris les services de l'Etat. Ce dernier a ainsi versé à la ville 2 subventions :

- Une subvention de 1 000 € pour la classe à option football du football club de Creil (sur un total de 29 995 € versé dans le cadre du volet éducatif du CUCS) ;
- Une subvention de 3 000 € pour le COVAL répartie à hauteur de 2 000 € pour le projet BD et de 1 000 € pour le salon du livre (sur un total de 10 700 € correspondant à l'ensemble des projets mis en place au titre du contrat éducatif local de la ville).

Il convient donc de reverser aux deux associations précitées les montants perçus afin de leur permettre de faire face aux frais minimaux de fonctionnement inhérents à ces projets.

Il vous est demandé d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association football club de Creil et une subvention de 3 000 € au COVAL.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance », en date du 15 mars 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association football club de Creil.

**Article 2** : d'accorder une subvention de 3 000 € au comité d'organisation de la ville aux livres.

**Article 3** : d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville (compte 65749/213/DD).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 AVR. 2011 Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

04 AVR. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil le 05/04/11... Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Rahay

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**Creil**  
OISEPICARDIE

